

Les inscriptions chronologiques

1. Le 22 avril 2024, les inscriptions reprennent !
2. À partir de cette date, les inscriptions sont chronologiques ! Le premier à introduire une demande d'inscription est donc le premier inscrit.
Attention, à cette période, certaines écoles sont déjà complètes.
3. Pour connaître la situation d'inscription de toutes les écoles, vous pouvez vous rendre sur le site www.inscription.cfwb.be.
4. Qui est concerné par les inscriptions chronologiques ?
 - Vous n'avez pas participé à la période d'inscription entre le 29 janvier et le 16 février
 - Votre enfant n'a pas obtenu de place et est uniquement en liste d'attente
 - Vous souhaitez finalement inscrire votre enfant dans une autre école
5. Pour réaliser une inscription chronologique, il suffit de vous rendre dans la ou les écoles qui vous intéressent. L'école pourra générer un duplicata du formulaire de votre enfant et l'inscrire.
6. Pour toutes questions, contactez-nous par téléphone au numéro gratuit 0800/188.55 ou bien par e-mail à l'adresse inscription@cfwb.be.
Vous pouvez également consulter notre site internet : www.inscription.cfwb.be.
7. Nous vous remercions d'avoir regardé cette vidéo.